

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dounia el amrani](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2058f9e86df2fcdbe3da2d60>

Date d'obtention : 2023-11-29 15:56:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De ne jamais voir les photos qui peuvent s'apparenter à de la pornographie juvénile.

Ne pas intervenir avec le protocole Sexto si la situation est extérieure de l'école et rediriger vers le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Intervenir quand cela est nécessaire et rediriger si ce n'est pas un élève qui vient nous voir.

M'assurer de limiter le partage des vidéos et ne pas le visionner.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rassurer le jeune et ne jamais voir le contenu des photos.